

FORUM LIBRE

20

**LE DESASTRE
ECOLOGIQUE**

Port-au-Prince, Haïti

1996

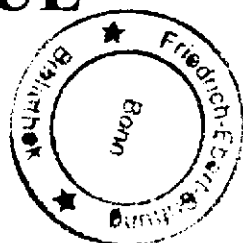
A 96 - 03818

FORUM LIBRE

20

LE DESASTRE ECOLOGIQUE

A 96 - 03818



Port-au-Prince, Haïti
1996

LE DESASTRE ECOLOGIQUE

INDEX

- PRÉFACE: Le désastre des désastres
par Arnold Antonin
- Le Point sur la question écologique
par Pierre Chauvet Fils
- Plaidoyer pour un Plan National de l'Environnement en
Haïti *par Carlo Lafond*
- Débats
- Liste partielle des participants
- Liste des "Forum Libre" publiés
- Autres publications

PREFACE:

Le désastre des désastres

par Arnold Antonin

En survolant en avion une île comme Curaçao, on est frappé de voir les progrès faits en une dizaine d'années dans la tentative de reboisement. N'ayant pas un seul cours d'eau, obligée d'importer de l'eau jusqu'à la mise en service d'une usine à dessaler l'eau de mer, Curaçao a décidé de se recouvrir de bayaondes, un arbre de climat semi-désertique qui s'adapte bien à un sol pauvre et à ce type de climat. En Haïti, c'est exactement le contraire. A vue d'oeil, de semaine en semaine, on assiste à la disparition du couvert végétal avec une notable accélération du processus au cours de ces dernières années.

Haïti, le pays dont le Père Labat disait qu'il avait les plus belles forêts de la Caraïbe avec le Guatemala, est en passe de devenir un désert. On parle déjà de rupture des nappes superficielles et l'eau commence à manquer. **L'état de l'environnement en Haïti, lié au phénomène du déboisement, est presque devenu un lieu commun international.** En République dominicaine, on appelle "taches haïtiennes" les marques du déboisement sur les photographies aériennes de leur pays, m'a appris Moya Pons. En Haïti, on n'en finirait pas de compter le nombre de missions, de rapports, d'articles qu'a suscités ce drame qui est peut-être **le drame fondamental de notre société en voie de destruction** et la preuve la plus éclatante de la faillite nationale. Relisez Gouverneurs de la Rosée, le roman de Jacques Roumain,

publié en Juillet 1944, et redécouvrez le drame qui est au coeur de cette oeuvre dont le principal personnage est l'eau.

On ne peut, à l'évidence, comprendre le problème de l'environnement en Haïti sans l'associer aux conditions misérables de vie de nos masses rurales et urbaines. Le cercle vicieux est bien connu: pauvre, on détruit l'environnement pour survivre et en le détruisant, on devient de plus en plus pauvre. Il faut rompre ce cercle vicieux pour avancer.

La question de l'environnement est donc intimement liée à la question agraire, à l'exode rural et à la bidonvillisation. Le paysan déboise pour planter, pour arracher des pierres et les vendre pour la construction, mais fondamentalement comme source d'énergie soit pour sa consommation personnelle, soit pour vendre le charbon de bois aux habitants des villes.

On parle de sources alternatives d'énergie, mais avec quels moyens? Il y a un problème culturel, mais aussi de pouvoir d'achat pour passer du charbon au gaz propane.

On a parlé de l'indifférence du paysan à la protection de l'environnement. Mais qui n'a vu à la Télévision en Haïti cet homme dans la force de l'âge, en larmes, parce qu'on avait coupé un mapou à Carrefour? Cela a été l'une des scènes les plus poignantes, au sens positif, de la T.V. haïtienne.

Il faudrait un Forum spécialement consacré à la pollution urbaine. Un gouvernement progressiste devrait avoir à son programme de développement économique et social, en tout premier lieu, une stratégie nationale de lutte et de mobilisation contre la destruction de l'environnement (rural et urbain) et de gestion des ressources naturelles. **Tout Haïti devrait se transformer en un parti de "Verts".** En attendant, il faut féliciter les organisations comme la Fédération des Amis de la Nature, Alerte, FREN, les "écolos" du Collège Bird etc... pour leur travail assidu et difficile. Les deux conférenciers qui ont participé à notre Forum du 8 juillet 1993 sont de rares exemples de ceux qui unissent la pratique à la parole dans notre pays. L'un d'entre eux a eu à dire que nos enfants seront condamnés à vivre comme des rats, s'il n'y a pas un sursaut. Il faut conjurer le naufrage! Cousteau a évoqué un "génocide à action retardée".

Le problème écologique en Haïti est avant tout haïtien. Mais c'est aussi un problème qui concerne toute la région des Caraïbes et des Amériques.

INTRODUCTION

Arnold Antonin

Il y a trois ans de cela, nous organisons, un Forum sur le même sujet avec la participation de Michel St Lot, de François Séverin et d'un des conférenciers d'aujourd'hui: Pierre Chauvet Fils. Il nous est arrivé très rarement de revenir sur un sujet jusqu'à présent. Mais celui-ci le mérite bien. Le premier intervenant sera Pierre Chauvet Fils, chargé de Presse et de Relations Publiques au sein de l'Organisation "Fédération des Amis de la Nature" (FAN). Licencié en Administration, c'est un professionnel bien connu du milieu et un défenseur passionné de notre écologie. Il va nous faire un diagnostic de la situation actuelle de notre environnement à partir d'images et des données statistiques les plus récentes. Le second intervenant sera Carlo Lafond, ingénieur civil, écologue, gestionnaire, professeur à l'UEH et coordonnateur de la Fondation pour la Régénération de l'Environnement (FREN). Il nous présentera son plaidoyer pour un plan national de l'environnement en Haïti.

Le point sur la question

Par Pierre Chauvet Fils

Il y a trois ans de cela j'ai présenté aux participants à ce Forum des images diapositives illustrant l'état de notre environnement. Aujourd'hui je projeterai une vidéo montrant l'état de ce même environnement en 1993 en comparaison avec ceux de deux pays voisins: la République Dominicaine et Cuba.

Ces images traduisent mieux que les mots les menaces de plus en plus grandes qui planent sur nous. Ce sont des images d'amateurs, tournées sans grand moyen et pour lesquelles je vous demande de l'indulgence. Il s'agit d'images tournées par le Mouvement "Haïti Verte", en rapport aux méfaits du déboisement.

Je laisse de côté, faute de temps, le thème de la pollution et celui de la mer.

En 1986 la F.A.N constatait déjà les méfaits de l'érosion:

1. Baisse de la fertilité naturelle des terres et baisse de la production agricole conduisant à la famine.
2. Augmentation de la salinité des nappes phréatiques. Exemple de la Plaine du Cul-de-Sac où l'eau des puits devient salée à cause de l'eau de la mer qui s'y infiltre.
3. Diminution de la rentabilité des infrastructures: ensablement des barrages d'usines hydroélectri-

ques, cas de Péligre, blocages et destruction des systèmes d'irrigation.

4. Augmentation de la sécheresse et de la pseudo-sécheresse: ce qui entraîne le tarissement des sources malgré la pluie.
5. Accroissement des calamités naturelles: inondations, éboulements, coups de vent, envasement des fonds marins, éliminant la faune marine.
6. Disparition de certaines espèces animales.
7. Baisse de la qualité de la vie dans les communautés rurales. Le désespoir envahit les paysans, d'où l'exode.
8. Surpopulation des villes
9. Bidonvillisation des banlieues
10. Émergence d'un lumpen-prolétariat prêt à tout
11. Instabilité sociale
12. Augmentation de la criminalité urbaine
13. Extinction des races et des civilisations affectées.

Dans l'histoire de l'humanité on a souvent constaté la disparition de villes entières ou de contrées parce que les habitants n'ont pas été en mesure d'en assurer la gestion.

Malgré les cris d'alarmes de plusieurs organisation oeuvrant dans le domaine de l'écologie, telles la FAN, ALERTE, FREN, ATAQ et cect depuis 1986, la situation ne fait que s'aggraver.

Pour nous en tenir aux développements les plus récents, observons ces deux phénomènes:

1. une épidémie de crevasses érosives qui sont ces fentes blanches contrastant avec la verdure naturelle
2. la crise de l'eau qui se manifeste par les inondations et les sécheresses de plus en plus fréquentes.

Prenez San Rafael, une rivière située à une heure de la frontière, près de Barahona en République Dominicaine. Regardez les montagnes longeant les berges de cette rivière. Regardez l'état impeccable de la route. Quel contraste avec Haïti! Regardez une forêt tropicale humide près de Santiago de Cuba à 900 mètres d'altitude, où poussent les fougères arborescents, les mêmes qu'on détruit en Haïti, pour en vendre les racines à des fins de décoration. Cette région du Parc Baconao a été déclarée par l'UNESCO: "réserve mondiale de la biosphère". Regardez les scènes d'inondation de la Rivière d'Ennery envahissant la route de Passe-Reine. Cette rivière autrefois si calme menace les cultures et les animaux, les cases des paysans, la route nationale No 1 et surtout la vie de nombreux habitants de la zone.

Il plane une grande menace, en provenance des mornes, sur les plaines d'Haïti. La Plaine du Sud est déjà à 100% recouverte de roches. La Plaine du Cul-de-Sac est traversée actuellement par environ 15 ravines en pleine expansion. Les montagnes se vengent sur les plaines. L'érosion des berges de la Rivière Grise fera qu'en 5 ans elle aura augmenté de plus de dix fois sa largeur.

Le diagnostic le plus sommaire met en évidence que notre environnement est gravement malade. Depuis 200 ans, on se livre à des luttes politiques sans se soucier d'une réelle gestion du territoire. Il faut prendre les mesures qui s'imposent pour que nos enfants n'aient pas à nous reprocher ce que nous pouvons reprocher à nos pères et mères.

Ci-joint quelques données présentées par la Fédération des Amis de la Nature (F.A.N) et par l'ECMU.

QUELQUES DONNEES SUR LA RÉALITÉ DRAMATIQUE DE L'ENVIRONNEMENT HAÏTIEN (SOURCES: Divers rapports de l'USAID, MARNDR, OEA, BID, ATLAS D'HAÏTI etc...)

Présentées par la F.A.N

1. Densité de la population: 200 hab/km², mais 700 hab/km² par rapport aux surfaces cultivables.
2. Les 3/4 du pays sont montagneux: 63% des terrains ont une pente de plus de 20%, tandis que 29% ont des pentes de moins de 10%.

3. 33% du pays est, soit extrêmement érodé, soit abandonné, soit stérile, soit perdu à jamais.
4. Chaque année, l'érosion rend 6.000 ha. additionnels de terrain impropres à la culture. (La superficie de la Forêt des Pins est de 25.000 ha.)
5. 72% de la population vit de l'agriculture.
6. Depuis 1980, la croissance de l'agriculture est négative. Haïti importe de plus en plus pour nourrir ses habitants.
7. Pourcentage de couverture forestière.

1492	100%
1923	23%
1974	7%
1982	3.6%
1986	1.5%

8. L'utilisation de l'énergie en Haïti

Bois et Charbon	72%
Bagasse	7.5%
Hydro-énergie	3.5%
Pétrole	1.5%

9. L'utilisation du bois dans l'industrie haïtienne:

- Dry Cleaning: 20.000 tonnes de bois de mango, campêche, acajou, chêne et bois mélangé. Le bois représente en tout 71% de la consommation énergétique, et le gasoil 26.9%.
- Huiles essentielles: Les usines de vétiver utilisent 84% de l'énergie de cette catégorie, les usines de citron 15%. Le bois entre pour 75% dans l'énergie utilisée, et le mazout pour 24.5%. 10.000 tonnes de bois sont consommées chaque année.
- Boulangeries (région de Port-au-Prince): 12.000 tonnes de bois par année. Le bois rentre pour 66% dans l'énergie utilisée; le gasoil, 33%.

- Guildives: Les espèces d'arbres les plus utilisées dans les guildives sont: mangues 24%, campêche 12%, sucrin / pois doux 9.5%, mombin 9%, manghier 9% etc... Le bois est utilisé en majorité suivi de la bagasse.

Entre 40 et 50 millions d'arbres sont coupés chaque année pour nos besoins énergétiques. Il faudrait en planter autant chaque année rien que pour stabiliser la production. Si on veut reboiser Haïti on s'imagine la quantité d'arbres à planter et à en garantir la pousse chaque année.

10. Seulement 35% des populations urbaines et 1% des populations rurales ont accès à des confort sanitaires.
11. Port-au-Prince produit entre 300 et 500 tonnes d'ordures ménagères par jour, seulement 50% sont collectées, le reste est drainé vers le réseau des eaux pluviales polluant la ville basse et les fonds sous-marins côtiers.
12. La pollution de l'eau est chronique à cause du mauvais état des réseaux de distribution urbains et du traitement sommaire de l'eau. Seulement 20% de la population du pays a accès à l'eau potable.
13. L'érosion est l'usure de la surface terrestre, l'enlèvement de la couche fertile irremplaçable. Une fois cette couche enlevée par le vent ou la pluie, les roches infertiles apparaissent. "Monn nan donnent roch", dit le paysan.

Plaidoyer pour un plan national de l'environnement en Haïti

par Carlo LAFOND

Généralités

Incontestablement, les Plans, Programmes et Projets constituent, depuis plusieurs décennies, les pièces maîtresses du mécanisme de développement des nations, ainsi que les principaux instruments utilisés jusque là par les organismes d'aide internationaux pour octroyer des dons, des crédits, des prêts et de l'aide technique aux pays en voie de développement.

Cadres privilégiés de tout processus de développement cohérent et articulé, les Plans comprennent des Programmes, ces derniers regroupant les différents Projets dont les objectifs et buts convergent à leur tour avec cohérence et articulation vers une politique générale définissant les contours du Plan considéré.

A. POURQUOI UN PLAN NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT HAÏTIEN?

"Si nous ne faisons pas la politique de l'environnement, l'environnement fera de nous sa politique", soutenait, déjà en 1945, un agronome haïtien, Anthony LESPES. Pourtant les mesures et initiatives ne manquèrent pas avant ou après cette date. Du point de vue légal, l'article 23 du Code Rural de 1826 de Boyer préconisait déjà "la défense de couper des arbres sur la crête des montagnes.... à l'entour des sources

et sur le bord des rivières". Tandis qu'avec le Code rural de Geffrard de 1864 (Art 7) apparaît la notion de "sanctions pénales avec arrestation et amende de 100 Gourdes pour inobservance de la loi sur la protection des arbres..." Du point de vue institutionnel, les tentatives ont aussi été menées en grand nombre: création par décret du 20 novembre 1972 d'une Commission Nationale d'Aménagement du Territoire (CONAT), d'un Comité d'Aménagement Forestier et d'un Fonds Spécial de Reboisement; création en Juin 1977 d'une Commission Nationale de l'Environnement et de lutte contre l'Érosion (CONAELE); Création en Juin 1988 d'un Ministère de l'Environnement jumelé à celui de l'Agriculture. Des cellules d'Environnement ont vu le jour à l'intérieur de certaines institutions étatiques, comme au Ministère de la Planification MPCEFP ainsi que de nombreux groupements écologiques bénévoles ont été fondés après 1986 (FAN, ALERTE, ATAQ, FENCB, FREN, ASEH, SHR basé au Canada).

Plusieurs actions sont encore en exécution ou momentanément empêchées du fait de la conjoncture et concernent des travaux forestiers ou de conservation des sols parmi lesquels on peut citer: les travaux de l'OSAMH opérant depuis 1989 sur les 2000 ha. du versant nord du Morne l'Hôpital; le Projet Forestier National (PFN) fonctionnel depuis 1983 avec le financement de la Banque Mondiale et d'autres Agences; l'Agroforestry Outreach Project (AOP) financé par l'USAID et exécuté par trois organisations non gouvernementales PADF, ODH et CARE. Les activités de l'Organisme de Développement du Nord-Ouest (ODNO), axées sur la lutte contre l'érosion et la production de bois de feu; le vaste programme d'Aménagement des Bassins Versants en cours de réalisation au MARNDR...

Plus de quatre vingt (80) ONG ont été inventoriées en 1989 comme intervenant sur de multiples projets de protection de l'environnement sur l'ensemble du territoire, dont: 252 projets intervenant sur les bassins versants, 68 projets de défense et de restauration des sols, 69 projets de pépinières de reboisement, 80 projets de construction de citernes individuelles, captage de 31 sources d'eau, plantation de 31 millions de plantules par le PADF entre 1982-1988 avec 40% de survie un an après...

Depuis Janvier 1991, un programme Gouvernement Haïtien/FAO/PNUD est à l'étude: il s'agit du Plan d'Action /Forestier Tropical (PAFT) qui déjà vise une meilleure coordination des actions entre le secteur forestier et les autres secteurs de développement.

Malgré tout, le pays "en dehors" se meurt et la dégradation bat son plein!

Sans l'intégration dans un Plan global relatif à l'environnement (lequel plan devrait s'insérer, en toute logique, dans un Plan national de développement prévu sur une période donnée), il convient alors de reconnaître que toutes ces activités visant la protection de l'Environnement resteront isolées, éparses, sans cohérence, avec gaspillage des ressources, dispersion des efforts, inadéquation des interventions de toute une pléiade d'ONG sur le terrain, somme toute, résultats médiocres ou peu satisfaisants au niveau des projets.

Sans conteste, un Plan National de l'Environnement (PNE) bien conçu et adapté au milieu réel haïtien, et exécuté de façon régulière et ordonnée constituera un outil adéquat de mobilisation et de coordination des efforts et ressources de développement.

Ce Plan permettra de réorienter, d'intensifier et d'harmoniser les initiatives existantes, ou à implanter, en vue de concrétiser sous formes de programmes et projets, les activités répondant aux priorités écologiques dans l'optique d'un développement durable pour l'horizon 2000 et au delà...

B. LES COMPOSANTES DU PLAN NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT

Dans la mesure où l'Environnement est perçu comme un "secteur" de développement, le Plan sectoriel d'environnement devra analyser la situation passée et présente du "secteur" et établir des projections en vue de combler les attentes de la collectivité évoluant dans le milieu ambiant haïtien. Le Plan dégagera les objectifs spécifiques à atteindre ainsi que les moyens à employer pour l'exécution des programmes et projets tout en mettant en place les mécanismes institutionnels et légaux, économiques et financiers, administratifs et techniques à appliquer à l'exécution.

La charpente du Plan National de l'Environnement (PNE), telle qu'ébauchée en janvier 1992 par les membres du Comité de Direction de la F.R.E.N, devait comprendre les éléments suivants:

- I- Le contexte national de l'élaboration du PNE
- II- Le contexte international de l'élaboration du PNE
- III- Le diagnostic à date de la situation de l'Environnement
- IV- Les Stratégies du PNE (proposant les voies à suivre ainsi que les priorités à respecter dans l'utilisation des ressources)
- V- Les Politiques du Plan National pour l'Environnement
 - a. Les objectifs
 - Freiner la dégradation de l'environnement haïtien
 - Rétablir l'équilibre écologique d'Haïti
 - Réconcilier l'homme haïtien avec son environnement
 - b. Les mesures et actions concernant les points suivants:
 - Aspects organisationnels (Ressources Humaines et espace géographique)
 - Aspects légal-institutionnels
 - Aspects socio-économiques liés à l'environnement
 - Aspects techniques et financiers
 - c. Les programmes prioritaires

A l'intérieur de ce canevas, certaines priorités seront alors dégagées et adéquatement développées.
Nous citerons de façon non exhaustive et peu or-

donnée:

- L'organisation spatiale et structurelle du pays (Zonage systématique, encadrement des sections communales, promotion de la gestion participative des communautés, promotion de la décentralisation administrative)
- Le contrôle de la croissance démographique
- L'urbanisme (Solution à l'urbanisation, à la bidonvillisation, aux constructions sur des terres agricoles péri-urbaines).
- La réforme du système foncier et la restauration agraire
- La relance du secteur Agriculture et la promotion de l'agro-industrie
- La politique de reboisement et de reforestation
- La gestion des déchets ménagers et industriels
- La prévention des formes de pollution
- La promotion de projets écologiques générateurs de revenus en milieu rural sur la base de main-d'œuvre intensive
- La promotion des pratiques d'économie d'énergie: amélioration des techniques traditionnelles de production de charbon de bois, utilisation de réchauds améliorés, promotion de sources d'énergies renouvelables telles le biogaz, le solaire, l'éolienne, la bagasse, dans l'optique d'un Nouvel Ordre Énergétique (NOE) en Haïti.
- L'éducation environnementale dans l'enseignement à tous les niveaux
- La valorisation des ressources naturelles (Faune et Flore, Ressources en Eau, Ressources maritimes et côtières, mines et carrières).
- Le renforcement institutionnel en matière de protection d'environnement

- La législation environnementale
- La promotion de l'éco-tourisme (Valorisation de notre Patrimoine Naturel, aménagement de nos plages, sites historiques, parcs nationaux; protection de nos zones réservées et de nos écosystèmes fragiles ou en péril)

C. LES MESURES PREALABLES DE SOUTIEN AU PLAN NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT

En vue d'aboutir à la concrétisation du Plan National de l'Environnement en Haïti, il est impératif que soient obtenus des accords de principes voire la mise sur pied d'actions concrètes sur au moins les cinq volets suivants:

a. La volonté politique des dirigeants

Il s'agit d'obtenir l'engagement inconditionnel de nos dirigeants et décideurs politiques à oeuvrer, dans l'optique de la "continuité de l'État", au redressement de la situation socio-économique (croissance démographique, vie chère, inflation, chômage) et écologique (déboisement, crise énergétique) très désastreuse que connaît le pays à l'heure actuelle.

A ce titre il est urgent que soit pris en compte en même temps par ces dirigeants le volet "Droits Humains", L'Homme (homo sapiens) étant toujours L'ELEMENT CENTRAL DE L'ENVIRONNEMENT. Pour vouloir protéger l'environnement, l'haïtien doit être à l'abri de toute menace et de toute forme de persécutions.

b. La prise de conscience à l'échelle nationale

La promotion par l'éducation du "fait environnemental" en vue d'aboutir à la motivation et à la conscientisation conséquentes et responsables de toute personne, haïtienne ou de nationalité étrangère, vivant sur le territoire national.

c. L'adéquation du cadre légal et institutionnel

L'adéquation ou l'adaptation du cadre légal ainsi que du cadre institutionnel existant dans le domaine de la Protection des Ressources Naturelles du pays, ces deux instru-

ments devant servir d'appui obligé et indispensable à la concrétisation du Plan élaboré. Il est opportun de faire remarquer que les différentes composantes du Plan peuvent être étudiées ou ordonnées parallèlement au renforcement légal et institutionnel.

Une législation environnementale, ainsi que des institutions publiques et para-publiques bien structurées demeurent indéniablement des conditions préalables à l'application d'un Plan National de l'Environnement. De ce fait, la cause écologique devra intégrer toutes les institutions dont: l'Armée haïtienne, le Parlement où serait formée une "Commission Verte" ou "de l'environnement", les Partis politiques existants où seront constitués des Commissions-Environnement, des Clubs Écologiques dans les églises et les écoles. Dans cette optique, la naissance de Partis Écologiques ou Partis Verts seraient, à certains égards, très bénéfiques.

d. Le Financement du Plan National

Trop souvent négligé, l'aspect financier devra être étudié à la loupe en vue d'assurer l'exécution d'un Plan National de l'Environnement. Il est recommandé, en tout premier lieu, la mise en place d'un "Fonds d'urgence pour l'Environnement", dont les modalités d'établissement et de fonctionnement seront fixées par les entités compétentes. Au même titre que les Plans d'Action pour l'Environnement (PAE) en cours d'implémentation dans de nombreux pays de l'Afrique, Haïti peut bénéficier d'un grand appui financier de la part des bailleurs de fond. Il conviendra de tenir compte de façon scrupuleuse des principes de "conditionnalité" et d'"additionnalité" tels que imposés par les institutions financières régionales et internationales.

A titre indicatif, nous citerons le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM OU WWF), mis sur pied en Novembre 1990, avec une dotation initiale de 1,5 milliard de dollars U.S et géré conjointement par la Banque Mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

De son côté, la Banque Interaméricaine de Développement (BID) a déjà établi une catégorisation en quatre classes d'études d'impact (EIA) des projets sur l'Environnement, préalable à tout accord de financement.

Maitre d'oeuvre désigné pour définir les mécanismes de financement dans le cadre des résolutions de Rio en Juin 1992, la Banque Mondiale (BM) serait de plus en plus disposée à appuyer les opérations à caractères écologiques dans les pays du Tiers Monde, à moins d'un penchant plus marqué pour les pays de la nouvelle Communauté Économique Indépendante (CEI).

En outre, une amélioration sensible de la situation politique du pays devrait entraîner un dégel des fonds pour l'Environnement dans le cadre de la Convention de Lomé IV.

e. L'intégration internationale du Plan National de l'Environnement

L'environnement ne connaissant pas de frontières entre les pays de la planète, il est impératif que le Plan National reflète et intègre les préoccupations régionales et mondiales telles la prise en compte d'accords internationaux, par exemple les accords juridiques de Rio 1992 sur les climats, la biodiversité, les principes contenus dans la "Charte Planétaire" ainsi que les directives consignées dans "l'Agenda 21" du Sommet Planète-Terre. Au niveau régional, il est tout indiqué de se référer au "Plan d'Action pour l'Environnement en Amérique Latine et les Caraïbes (PNUD, Octobre 1990) dont Haïti est signataire de l'accord subséquent. A ce niveau, même si l'investissement se justifie sur le plan intérieur, le pays devra engager des dépenses supplémentaires pour que les actions menées à partir du Plan National aient des retombées positives au moins à l'échelle régionale.

Par exemple, dans le cadre du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM ou WWF) tous les projets retenus devront nécessairement répondre aux conditions suivantes:

1. être conforme aux dispositions internationales ou régionales sur l'Environnement
2. être conforme à la stratégie nationale en matière d'environnement.
3. employer une technologie appropriée
4. être efficaces par rapport aux coûts et occuper un ordre de priorité élevé sur le plan national.

D) L'EXEMPLE DES PAYS AFRICAINS

La conception de Plans d'Actions Nationaux pour l'environnement a été lancée vers la fin de l'année 1989, par plusieurs pays d'Afrique dont le Lesotho, le Madagascar, l'île Maurice, le Ghana, le Rwanda et la Guinée avec l'aide de la Banque Mondiale. Ces plans consistent à formuler les mesures précises à prendre pour mettre en oeuvre les politiques arrêtées. Ils constituent un cadre permettant d'intégrer les aspects écologiques dans le développement économique et social général du pays couvrant tous les secteurs et faisant appel aux secteurs nationaux, ainsi qu'à des spécialistes locaux, à des ONG et à des organisations internationales.

Loin de constituer déjà des modèles figés à adopter, la mise au point des Plans d'Actions Environnementaux (PAE) en Afrique a permis cependant de tirer quelques enseignements très utiles, savoir:

1. L'une des conditions du succès du PAE est l'aval et le soutien actif des responsables politiques.
2. La formulation du PAE doit reposer sur une participation élargie allant des ministères à la population civile
3. Il faut réunir des données et procéder à des analyses scientifiques et techniques pour étayer les programmes écologiques souvent avec l'aide des ONG spécialisées.
4. Il faut favoriser les liens avec les centres de décision économique, tenant compte de la place importante de l'Écologie dans la politique générale de développement des pays.
5. Étant donné l'intérêt croissant des donateurs pour l'environnement les PAE constituent un cadre précieux de coordination de l'aide grâce à leur caractère interdisciplinaire.

Dans tous ces aspects, il convient de préciser que la mise au point d'un PAE ne signifie pas pour autant qu'il faille lancer un grand nombre de projets nouveaux ou correspondant à un modèle existant. Le PAE peut aussi contribuer à améliorer l'élaboration des projets et des programmes, ainsi qu'à

assurer une meilleure condition des diverses interventions sur le terrain.

Conclusion.-

Au moment où l'internationalisation de la problématique de l'Environnement gagne de plus en plus de terrain de Stockholm 1972 à Rio 1992 en passant par le Sommet de l'Arche de Paris en Juillet 1989, l'Environnement devient progressivement une composante primordiale du jeu et de l'enjeu diplomatiques dans les relations Est-Ouest et Nord-Sud. L'élaboration et l'application d'un Plan National de l'Environnement, tenant compte des besoins et spécificités du milieu et intégrant les problèmes régionaux (Déforestation en Amérique Latine et Caraïbes) et les préoccupations écologiques à l'échelle mondiale (Conservation de la biodiversité, Pollution...), constituera un outil précieux de négociation.

DÉBATS

ROSENE LOUISNÉ

Mon intervention a trois volets:

- a) Quel rapport existe-t-il entre l'écologie et la politique?
- b) Les écologistes haïtiens sont-ils vraiment déterminés dans la lutte pour la sauvegarde de l'environnement?
- c) Quels sont les moyens efficaces à mettre sur pied pour sauver l'environnement?

CARLO LAFOND

Je tiens en premier lieu à définir l'écologie. C'est la science qui étudie le rapport des êtres vivants entre eux et avec le milieu ambiant. Cette science a donné naissance à l'écologie, mouvement politique prétendant trouver des réponses aux problèmes de l'environnement.

Oui, nous autres, écologistes, nous avons la volonté de faire quelque chose. Ma militance au sein de FAN et FREIN, ma participation à plusieurs réunions portant sur le sujet prouvent notre détermination à faire quelque chose. Nous avons la volonté certes, mais il faut des moyens de tous ordres pouvant permettre la défense de l'environnement tels: un cadre politique, juridique et institutionnel adéquat et des moyens financiers.

PIERRE CHAUVET FILS

Il faut reboiser parce qu'en Haïti on consomme 70 millions d'arbres par année; pour faire face à cette situation, il faudrait en planter le double soit 140 millions.

Nous constatons que les terres s'en vont, les roches aussi. Celles-ci envahissent nos plaines alors qu'en Haïti les terres

se répartissent comme suit: 20% de plaines pour 80% de mornes. Nous notons aussi les conflits survenant entre paysans des plaines et des mornes. Nous notons également qu'on pratique l'agriculture de montagne pour satisfaire des bouches à nourrir.

En guise de solution, l'haïtien doit investir dans les mornes et ne plus les négliger. On peut remarquer que même dans les investissements internationaux il n'y a pas de grands projets pour les mornes.

Le sommet des mornes constitue de véritables châteaux d'eau, il faut améliorer leur situation et donner du support aux paysans qui y vivent.

Je dirais que nous tous, nous faisons partie des problèmes et de la solution.

En Haïti, 75% des besoins énergétiques des ménages sont satisfaits à partir de la consommation de bois et de charbon de bois. Nous sommes de grands consommateurs de bois (Boulangerie, Dry Cleaning). Enfin tout est basé sur le bois à cause de la baisse des autres cultures tel que le café alors que le bois se vend sans problème.

L'haïtien n'a pas besoin de détruire l'environnement pour vivre. Le niveau de vie s'est trop détérioré en Haïti: il faut l'améliorer.

DANIEL BERNIER

La lutte contre les "Kamokens" et les campagnes dites de "rejeté" ont donné lieu à des coupes de bois intensives. Des arbres gigantesques, tels que mapou, sablier protégeant nos sources d'eau, ont été abattus.

Quelle approche adopter pour résoudre le problème?

A mon avis, on ne doit pas rester à parler seulement, de Plan National par exemple. Il faut passer à l'action.

PIERRE CHAUVET

Cinq cents ans avant il y avait des raisons pour la coupe de bois: sous la colonie et après l'indépendance, c'était une denrée d'exportation. Entre-temps, la nature des besoins a

changé. Maintenant il y a un problème de besoins énergétiques qui se pose et dont on doit sortir.

Comment approcher le problème? Il faut donner à chaque secteur une alternative pour remplacer le bois qui est la plus importante denrée existant actuellement.

CARLO LAFOND

...Citons le cas de Péligre et celui de la ruelle Nazon où tous les arbres ont été coupés lors de la lutte anti-communiste...

En 1941 à travers le fameux projet de la SHADA, le Gouvernement d'alors a donné en bail pour 50 ans toutes les superficies boisées du morne la Selle et de la Forêt des Pins comme paiement de la dette nationale.

Après 1986, beaucoup de pépinières ont été détruites.

Il faut une prise de conscience à l'échelle nationale, pour un environnement vivable. Tant l'éducation des administrés que celle des administrateurs est à faire.

ROBERT ABRAHAM

Je suis pour la mise sur pied dans les 25 prochaines années de projets systématiquement bien étudiés. Il faut donc intervenir de manière drastique, imposer une action rapide pour Haïti.

Je prends un exemple, celui de la Suède où il y a des machines à planter des arbres. Il suffit de bien formuler les contrats et les études de projets; il n'y a pas un problème d'argent, les financements sont là.

CARLO LAFOND

Je suis d'accord pour inverser la tendance; boisons en même temps qu'on déboise, car l'environnement est malade. Il y a divers problèmes entre autres: celui de la réforme agraire, de l'éducation et de la prise de conscience. On ne protège que ce qu'on aime, et on aime que ce qu'on connaît bien.

A l'exécution du plan les projets en cours ne seront pas stoppés. Il y a certes un problème d'approche, la prise de conscience a été négligée.

Pour ma part, il se pose un problème de "superstition écologique", mapou gen dyòk, yo koupe-l. Le phénomène est d'ordre religieux, le théocentrisme est très fort en Haïti. En ce sens, il y a beaucoup à faire du point de vue éducatif.

A l'État d'intervenir puisque le paysan n'a plus d'autres alternatives: riz et pois sont importés; le bois et le charbon de bois constituent ses seules ressources.

Je le répète, il faut que l'État ait un droit de regard et ne laisse pas reposer le problème seulement sur le dos des organismes internationaux.

HAROLD PAUL

J'ai noté la constatation de M. Chauvet, à savoir l'existence de fentes et de crevasses au niveau de nos mornes. Ces fentes peuvent-elles être reboisées? Et même après un reboisement sérieux que va-t-on en faire? Quelle mesure prendre pour résoudre ce problème?

CARLO LAFOND

Il existe beaucoup de solutions pour rétablir l'équilibre écologique. Il y a des degrés de détérioration. Actuellement, au dire des experts, près de 35% du sol haïtien accusent un état de dégradation presque irréversible; 60% montrent une érosion forte et 15% des terres sont irrécupérables (Cf. photogrammétrie, photographie aérienne).

Dans le cas de Laboule par exemple un plan de zonage ou de réhabilitation est à envisager! Ce plan doit prendre en compte des mesures agronomiques de conservation de sol consistant à planter des pins et des arbres s'adaptant à l'écosystème. Doivent aussi y figurer des mesures dites de génie civil: cultures en terrasse, conservation de sol avec des structures physiques de conservation.

FAUSTIN JUDE CHARLES

Je vais plus loin en tant que paysan. Il faut d'abord poser le problème de la réforme agraire avant même de poser celui de l'environnement. Lorsque les paysans travaillent des terres qui ne leur appartiennent pas, ils abattent les arbres sans aucun souci. De ce fait, le problème de la réforme

agraire est en soi le noyau de la question de l'environnement.

D'autre part, la coopération internationale n'en est-elle pas une autre cause si l'on tient compte des plantes inadaptées à notre sol reçues des étrangers?

CHARLES DARTAILLANT

Il faut une conférence nationale pour poser les problèmes relatifs à la réforme agraire et à l'environnement: mettre en place des structures pour résoudre ces problèmes. Il convient de signer un contrat à la fois social et national pour réunir en un seul lot tous les problèmes du pays et assurer la survie. Il faut enfin mettre sa propre structure sur pieds sans attendre l'aide internationale.

GESNER JEAN PHILIPPE

L'État ne fait réellement pas cas de la coupe de bois. A mon avis, le paysan n'est pas si méchant pour couper même les arbres fruitiers.

Si c'est de la conscientisation que l'on fait, on peut attendre jusqu'à 50 ans avant de trouver une solution et, d'après les écologistes, à ce terme, il ne nous restera plus de terre.

Il faut porter les gens à planter des arbres et exercer sur eux des contraintes pour leur faire respecter le principe: par exemple, exiger que chaque élève mette une plantule en terre avant d'aller aux examens du Bacc; la même exigence est à faire à tout haïtien qui quitte le pays pour la première fois.

Il faut la participation de tous si l'on veut sauver le pays.

JEAN MICHEL BERNAUD

A mon avis, les campagnes de "rejeté" ne sont pas responsables de la coupe intensive de bois. Il faut en rechercher la cause dans le désaccord avec les chefs religieux entraînant une période de perte de croyance. Il faut donc faire des croyants si l'on veut reboiser le pays.

LÉGER MATHÉIS

Tandis que les débats d'aujourd'hui sur la question environnementale viennent des revendications du public, je ne vois

dans l'exécution du plan de Lafond aucune participation de ce dernier.

La législation existante étant impopulaire, on doit venir avec des sanctions positives (récompenses) si l'on veut avoir plus de fruits.

JEAN CAMILLE BISSERETH

J'appuie le plan, car il répond à une nécessité. Je souhaite qu'il soit durable. Quelle stratégie adoptée pour le rendre plus fort et qu'il soit le plan de tout le monde; pour en faire un plan national de tout le monde écologiste, de tous les partis politiques et de toutes la société civile? Il faut se grouper pour changer la situation et avoir, en l'occurrence, beaucoup d'argent. Je signale que le moment est à l'action.

GÉRALD EXCELLENT

Qui sera au centre de ce plan? L'haïtien? Il se pose alors le problème de l'éducation ou mieux de la moralité: les haïtiens sont des mercenaires.

Malgré toutes les études que j'ai faites, aujourd'hui je suis maire, je n'ai jamais planté un seul arbre ni eu une seule réflexion sur l'environnement. A l'école cela ne se fait pas.

Je me demande: "qu'est-ce qu'il faut faire?"

1) D'abord viser l'homme haïtien

2) Et faire son éducation civique.

FRED PIERRE-LOUIS

Depuis 1804, l'État est démissionnaire. Il ne faut pas espérer qu'il va corriger la situation, qu'il va mettre en oeuvre le plan national. A cet effet, il faut prendre en main la situation en formant une organisation parallèle pour son application.

DANIEL BERNIER

Regardons ce qui se passe avec les Deluis Coopératives de Delmas. Les ONG s'enrichissent et les terres demeurent. L'élément de continuité dans l'héritage national est un point qui mérite aussi d'être soulevé.

JEAN ALIX ST CYR

a) La résolution de la question du déboisement n'est-elle pas liée à la question agraire?

b) Est-ce que, pour Lafond, à côté de la conscientisation de la population, la création d'une police forestière n'est pas importante dans un plan national de reboisement?

c) Pour sortir de l'âge du bois, l'utilisation d'autres formes d'énergie n'est-elle pas une condition sine qua non pour que le problème du déboisement soit solutionné?

JUSTIN CÉLESTIN

Je recommande qu'on introduise dans les programmes scolaires la question du reboisement, et qu'on arrive à conscientiser les jeunes, à les sensibiliser à cette initiative. Durant les vacances il faut les encourager à aller en province pour planter des plantules.

LUCIEN DÉMOSTHÈNES

Jusqu'à présent on n'a pas touché le problème au bon endroit. A l'école on n'a pas notifié à l'élève ses responsabilités envers les zones rurales du pays: un enfant qui quitte une section n'y revient jamais; même les gens des villes en pâtissent.

Tout haïtien doit savoir qu'il est avant tout haïtien. Et même s'il n'est pas là, il doit être conscient de ses responsabilités envers le pays.

MARIE-CLAUDE BORGELLA

Après la perte des cochons par les paysans et le bas rendement du café qui les a aussi atteints, ils se mettent à déboiser sans relâche. Il s'avère donc urgent de retourner avec le cacao, le coton, le cochon etc. Le sac de charbon de bois se vend à 25 dollars par le paysan pour pouvoir préparer octobre et décembre. Il faut donc prendre le problème par la racine. Quel type d'arbres faut-il planter? La priorité est à donner aux arbres fruitiers tels que mangos et cocotiers qui ne rendent pas les terres arides.

Intervenant non identifié

Je suis pour le regroupement de toutes les organisations existantes pour lancer un vaste mouvement écologique en Haïti qui sera dénommé PARTI VERT. Je demande à Carlo Lafond si son organisation a déjà commencé à réfléchir sur la question.

NOISI MOREL

Mon intervention est plutôt un conseil. Avant toute tentative³ de reboisement du pays, il faut d'abord une étude du sol qui doit s'adapter aux types d'arbres qu'on y plante.

ARNOLD ANTONIN

Il y a environ 13 questions. Je propose que Bobby Chauvet réponde aux six premières questions et Carlo Lafond aux autres.

BOBY CHAUVET

Depuis la création de la FAN en mars 1986, nous avons posé le problème de la Réforme agraire qui était à l'époque une expression tabou qu'on visait à démystifier. Elle est une obligation constitutionnelle.

Depuis le vote de la constitution de 1987, la première pierre en ce sens n'a pas été posée jusqu'à présent.

Concernant le reboisement: où trouver les plantules puisque Haïti n'en produit pas assez?

Si on a les plantules, où les mettre? Il faudra de la terre.

Est-ce que le propriétaire de la terre va être d'accord? Problème foncier?

Si l'on trouve plantule et terre, qui va s'occuper de la plantule?

Pas de folklore! il faut une structure. Après quoi, on peut bâtir un programme de reboisement.

Participation société civile/ Participation de l'État

Que va faire la société civile?

Dans le monde entier, on parle de nos jours du Nouvel Ordre Économique Mondial: l'État n'est pas le débouché naturel pour avoir un job. Le développement se base à présent sur une société civile organisée. Il faut, vu la gravité de la situation, qu'un programme d'environnement transcende la politique! Il appartient à la société civile d'intervenir pour contrecarrer la faiblesse de l'État.

L'éducation civique est primordiale pour l'haïtien dès la maternelle. Nos enfants seront reconnaissants envers nous pour l'amélioration qui sera apportée par l'application du plan national.

On prévoit qu'en 1996-97 la demande de bois atteindra le stock existant. D'ici peu la demande l'emportera; le charbon et le bois se raréfieront.

En 1987 lors d'un colloque réunissant plusieurs experts à la FAMV (Damien), l'état d'urgence a été officiellement déclaré pour faire face à la dégradation de l'environnement.

L'haïtien doit prendre conscience de la gravité de la situation; les décideurs aussi. Le service aménagement du territoire est complètement négligé. Le zoning n'est pas respecté en Haïti, c'est l'anarchie qui est reine. Citons en exemple le cas de la plaine du Cul-de-Sac transformée en zone résidentielle, alors que sa vocation naturelle est de produire de l'eau. Le Morne l'Hôpital en est un autre exemple. Ces deux cas sont à gérer pour la survie de Port-au-Prince: les lois doivent être respectées. Si rien d'efficace n'est fait, plus tard nos enfants en paieront les conséquences.

CARLO LAFOND

Lors de la conférence Sommet Planète-Terre, tenue au Brésil le 11 juin 1992, Haïti n'était pas absente.

Jacques Cousteau, océanographe français demanda d'arrêter l'écocide. Il estima que l'haïtien se tue et avance que le pays est une menace pour toute l'île. Haïti est mise en quarantaine, le pays le plus pauvre de l'Amérique Latine. Aucune condition n'est réunie dans ce pays pour une vie décente.

Un mariage existe entre la politique et l'environnement.

L'État aura des engagements à prendre dans le Plan qui sera centré sur tous les secteurs.

Oui, l'intégration internationale constitue un danger pour nous si nous ne prenons pas notre destin en main en définissant nos propres politiques et stratégies. Mais il faut enlever ce droit aux ONG, car leurs activités laissent à désirer. En 1989, par exemple, un flux de 20 millions de dollars a été débloqué pour l'environnement à travers les ONG, rien de positif n'a pu être fait à cause du phénomène de la corruption.

Il faut donc du savoir-faire et de la stratégie pour accepter la coopération internationale dans les questions environnementales.

Il est nécessaire aussi une prise de conscience collective. Il faut renforcer les croyances qui constituent, selon moi, un sérum pour la détermination à faire le développement. On a aussi besoin d'un cadre légal pour fonctionner.

A propos de ce qu'ont fait FAN et FREN pour la sauvegarde de l'Environnement au moment de la préparation de la Constitution de 1987, nous avons apporté notre pierre: Art. 253 à 258. Je répète qu'il faut un cadre légal.

ARNOLD ANTONIN

Le droit à un environnement sain est un des Droits de l'Homme et de la Femme, directement attaché à leur droit à l'existence. Il nous faut à tout prix un changement dans ce domaine en Haïti. Il nous faut un autre état, un état capable de garantir cet environnement sain.

LISTE PARTIELLE DES PARTICIPANTS

Abraham Robert
Antoine Jean Garry
Augustin Socrate

Baptiste Richard
Belzin Jacques
Benjamin Vanel
Belfort Gérard
Bernard Tondre
Bernaud Jn Michel
Berthilde Lefèvre
Bissereth Jean Camille
Borgella Peguy
Borgella Mie Claudelle
Buteau Jean

Charles Jean Gilbert
Charles D.
Clesca Monique
Clifford Cagriel

Daniel Bernier
Davilma Marc Guy
Deetjen Elisabeth
Delogerne Eris
Domezier Barthélemy

Désir Ledreff
Dorsainvil Chrisnel
Dorvelus J. G

Etienne Raymond Ed.
Excellent Gérard

Faustin Farlin
Faustin Jude Charles
Filippi René
Flambert Cousseillant
Foreste Medcline
Franck Lafond
François Yolande
François Yolène

G. Georges
Gayton Georges
Georges Gina
Gesner Jean Philippe
Guerrier Juspel
Guy Michel Vincent

Hervé Dalencourt

Innocent Jeova

Jean Drice
 Jean Philippe Jn Marie
 Jean Baptiste G  rald
 Jean Louis Philippe
 Jeannot J  r  me
 Jo  l Emile
 Jude Val  ry

Laurence Lemoine
 L  ger Math  is
 Legros Feret
 Lh  risson Claudine
 Liane Hugues
 Lopez Exilhomme
 Louis Josu  
 Lubin Frantz
 Lucien D  mosth  nes

Marquez Bessard
 Martel Cayo
 Mick Eveillard
 Milca L.
 Milou Jean Fran  ois
 Mirabeau Alexandre
 Molette Yves
 Monfort F  d  nieuse
 Murat Chesena
 Musset Thomas

Nicolas Frantz
 Noisimond Jn Franck

Orgella Domingue

Paul Parysk
 Paul Jean Harold
 Paul Rolince
 Pierre Jeanne
 Placide Schiller
 Pr  val H  rald

Rabel Lionel
 Rapha  l Bernadette
 Ricardo Paul
 Rosen   Loulsn  

Saint-Cyr Jean Alex
 S  ide Martial
 Souffrant Simon

Theard Roles
 Th  lusmond Ronel

Valcourt Josette
 Victor Jean A.

**LISTE DES
"FORUM LIBRE"
PUBLIÉS**

No 1 MÉDECINE, SANTÉ ET DÉMOCRATIE EN HAÏTI

- * Diagnostic de l'état de santé en Haïti par: Robert JEAN-LOUIS
- * Médecine moderne et médecine traditionnelle en Haïti par: Patrick ELIE
- * Propositions pour une démocratisation de la santé par: Daniel HENRYS
- * Débats / Liste des participants.

No 2 FEMMES ET DÉMOCRATIE EN HAÏTI

- * Problèmes des femmes professionnelles par: Josselyne FETHIERE
- * Femmes et relations familiales en Haïti par: Michèle EDOUARD
- * Les droits économiques et sociaux des femmes par: Myriam MERLET
- * Participation de la femme dans la vie politique par: Claudette WERLEIGH
- * Débats / Liste des participants.

No 3 LE SECTEUR INFORMEL DANS L'ÉCONOMIE HAÏTIENNE

- * L'Importance du secteur informel par: Guy PAUL
- * Femmes et secteur informel en Haïti par: Daniel T. BAZIN et Josseline FETHIERE
- * Secteur informel et développement en Haïti par: Charles TARDIEU
- * Débats / Liste des participants

No 4 POURQUOI LE 7 FÉVRIER?

- * Préface par: Arnold ANTONIN
- * Le sens caché du 7 février par: Gilles DANROC
- * Les revendications charriées par le 7 février par: Gary VICTOR
- * Le 7 février 4 ans plus tard par: Jean André VICTOR
- * Débats / Liste partielle des participants.

No 5 MORALE, ÉTHIQUE ET POLITIQUE

- * Préface par: Arnold ANTONIN
- * ÉTHIQUE, morale et politique par: Michael NORTON
- * ÉTHIQUE, morale chrétienne et politique par: Sem MARSEILLE
- * ÉTHIQUE morale laïque et politique par: Claude ROUMAIN
- * Débats / Liste partielle des participants

No 6 ÉLECTIONS ET INSÉCURITÉ EN HAÏTI

- * Préface par: Arnold ANTONIN
- * L'insécurité comme arme politique par: Marc-Antoine NOEL
- * Sécurité et supervision internationale des élections par: Jean CASIMIR
- * Débats / Liste partielle des participants

No 7-8 PROBLEMES DE DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION EXTERNE EN HAÏTI

- * Préface par: Arnold ANTONIN
- * Capital et développement économique par: Charles CLERMONT
- * Croissance économique et emploi par: Remy MONTAS
- * La coopération bilatérale et multilatérale par: Ericq PIERRE
- * Quel financement pour quel développement? par: Yanick DAMOUR
- * L'espace interne dans le financement du développement par: Remy MONTAS
- * Le financement interne du développement en Haïti par: Charles BEAULIEU
- * Réflexions sur l'industrialisation d'Haïti par: Raymon LAFONTANT, Jr.
- * Débats / Liste partielle des participants aux 3 forums.

No 9 POUVOIR LOCAL ET DÉMOCRATIE

- * Préface: Les vertus du décideur politique par A. ANTONIN
- * Introduction par: Ericq PIERRE

- * Pouvoir local et décentralisation par: Lhermitte FRANÇOIS
- * Les organes du pouvoir local par: Charles Altidor PIERRE
- * Pouvoir local et participation par: Lycarion JEAN-BAPTISTE
- * Débats / Liste partielle des participants

No 10 PARLEMENT ET DÉMOCRATIE

- * Préface: Le rôle du parlementaire haïtien d'aujourd'hui par: Arnold ANTONIN
- * Le parlement dans la Constitution par: Georges Michel
- * Rôle du Sénat dans la démocratie par: Eudrice RAYMOND
- * Chambre des députés et Démocratie par: Duly BRUTUS
- * Débats / Liste partielle des participants

No 11 FONCTION PUBLIQUE ET DÉMOCRATIE

- * Préface: La fonction publique, pilier de la démocratie par: Arnold ANTONIN
- * Introduction par: Ericq PIERRE
- * Fonction publique et démocratie par: Wilfrid BIEN-AIMÉ
- * Fonction publique et développement par: Raoul JEAN-BAPTISTE
- * Les recours administratifs par: Guy MALARY
- * Débats / Liste partielle des participants

No 12 QUE PEUT APPORTER L'AMÉRIQUE LATINE A HAÏTI?

- * Préface: Que peut apporter l'Amérique Latine? par: Arnold ANTONIN
- * Que peut apporter le Mexique à Haïti? par Sergio Romeo CUEVAS
- * Que peut apporter le Brésil à Haïti? par Guy Mendes PINHEIRO de VASCONCELLOS
- * Que peut apporter la République Dominicaine à Haïti? par Jose del Carmen ACOSTA
- * Débats / Liste partielle des participants.

No 13 POLITIQUE INDUSTRIELLE ET DÉVELOPPEMENT

- * Préface: La mission de l'entrepreneur performant par: Arnold ANTONIN
- * Quelques éléments de politique industrielle par: Jean François CHAMBLAIN
- * Politique industrielle et développement: une vision du secteur privé par: Raymond LAFONTANT Junior
- * La politique agro-industrielle par: Yves B. CANAL
- * Débats / Liste partielle des participants

No 14 PROBLÉMATIQUE DES PERSONNES HANDICAPÉES EN HAÏTI

- * Préface: Handicapés et société démocratique par: Arnold ANTONIN
- * Vision moderne de la problématique des personnes handicapées et leurs revendications par: Michel A. PÉAN
- * LA RÉHABILITATION COMMUNAUTAIRE: une approche valable pour les pays en voie de développement par: Ghislaine Fabien THOMAS
- * Les techniques de rééducation par: Géralde PROPHETE
- * Débats / Liste partielle des participants.

No 15 ROLE DES MICRO-ENTREPRISES DANS L'ÉCONOMIE HAÏTIENNE

- * Préface: Micro-entreprises et stratégies de survie par: Arnold ANTONIN
- * Le rôle des Micro-entreprises par: Michel B. CANAL
- * Le secteur informel dans l'économie haïtienne d'aujourd'hui par: Roger ALPHONSE
- * La promotion des petites entreprises par: Claudel DANIEL
- * Débats / Liste partielle des participants.

No 16 LA PROBLÉMATIQUE DU SIDA EN HAÏTI ET DANS LA CARAÏBE

- * Préface: l'évolution effroyable du sida par: Arnold ANTONIN
- * Le sida dans les Caraïbes par: Bernard LIAUTAUD
- * Le point sur les interventions de contrôle et de

lutte contre le sida et les M.S.T. par: Eddy
GENECE

- * Débats / Liste partielle des participants

No 17 PORT-AU-PRINCE PEUT-IL ETRE SAUVÉ?

- * Préface: Port-au-Prince: la troisième guerre mondiale a déjà eu lieu par: Arnold ANTONIN
- * Port-au-Prince au cours des ans par: Georges CORVINGTON
- * Port-au-Prince et sa problématique de développement urbain par: Grégory GUERRIER
- * Profil de la ville de Port-au-Prince par: Evans PAUL "K-PLIM"
- * Débats / Liste partielle des participants.

No 18 LA PRIVATISATION: SON SENS AUJOURD'HUI EN HAÏTI

- * Préface: Réforme et privatisation par Arnold ANTONIN
- * La privatisation: son sens aujourd'hui en Haïti par: Kesner Pharel
- * Réforme des entreprises publiques et approches à la privatisation par: Pierre-Marie Boisson
- * Le point de vue d'un syndicaliste par: Gesner Jean Philippe
- * Débats / Liste partielle des participants

No 19 LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARTISTIQUE ET CULTUREL EN HAÏTI

- * Préface: La conscience d'un patrimoine national par Arnold ANTONIN
- * Un patrimoine national en péril par: Albert Mangonès
- * La conservation du patrimoine naturel et artistique dans la législation haïtienne par: Michel Philippe Lerebours.
- * Les archives, un pan de notre patrimoine, en péril par: Jean Wilfrid Bertrand
- * Débats (Extraits)
- * Liste partielle des participants
- * Liste des Forum Libre déjà parus
- * Autres publications du Centre Pétion-Bolivar

**AUTRES PUBLICA-
TIONS DU CENTRE
PETION-BOLIVAR**

- * **"SIMON BOLIVAR ET SES IDÉAUX"**
 *Par Arnold ANTONIN*

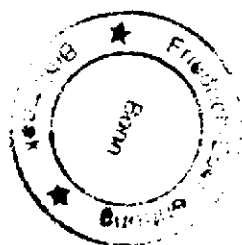
- * **"LES IDÉES HAITIENNES ET LA RÉVOLUTION
 SUD-AMÉRICAINES: (Enquête sur les émigrés
 haïtiens au Venezuela)"**
 *Par Arnold ANTONIN*

- * **"NOEUDS CRITIQUES ET DÉFICIENCES
 FONDAMENTALES DE L'ÉTAT HAITIEN"**
 *Par Lhermite FRANÇOIS*

- * **" LE DÉVELOPPEMENT LOCAL DANS UN PROCESSUS
 DE TRANSITION DÉMOCRATIQUE"**
 *Par Lhermite François*

- * **"IMPACT DE LA CRISE SUR LE SECTEUR AGRICOLE
 ET L'ENVIRONNEMENT. LE CAS DU CHARBON DE
 BOIS"**
 *Par Roosevelt ST. DIC*

- * **"LE COUP D'ÉTAT DU 30 SEPTEMBRE 1991 ET
 L'AVENIR D'HAÏTI"**
 *Par Hérold JEAN-FRANÇOIS*



Achévé d'imprimer sur les presses des Ateliers "Imprimédia"
No. 19, Rue Chavannes, P-au-P, Haïti
2ème trimestre 1996

Dépôt légal No. 96-04-083 Bibliothèque Nationale d'Haïti

LE FORUM LIBRE DU JEUDI réunit un Jeudi de tous les mois, une cinquantaine de personnalités de différents horizons idéologiques et des spécialistes autour d'un sujet très lié à la lutte pour la démocratie en Haïti. Les débats se font dans la perspective d'une confrontation libre d'idées, de réflexions et de recherches sur la problématique actuelle du développement politique, social, économique et culturel d'Haïti.

Par cette initiative, nous voudrions inciter à un dialogue ouvert et constant entre les personnes les plus autorisées et les plus représentatives des différents secteurs de la vie nationale sur les grands problèmes de l'heure. Il s'agit en particulier de contribuer à créer un climat de tolérance où la confrontation des idées facilite la prise des meilleures décisions.